

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 14 Avril 1917

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1916

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE M. LE COMMISSAIRE ANNUEL

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1917

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROSTAND (Alexis), C. ✱, *Président*.
BOYER (Paul), ✱, *Vice-Président, Directeur général*.
CAMBEFORT (Charles), ✱, administrateur de la Compagnie Générale des Eaux, de la Compagnie des Messageries Maritimes, etc.
ROSTAND (Jules), président de la Compagnie Générale Française de Tramways, président de la Compagnie des Compteurs et Matériel d'Usines à gaz, etc.
BECHMANN (Alfred), de la Maison Heine et C^{ie}, banquiers.
CARRABY (Calixte), ✱.
CHARLES-ROUX (Jules), C. ✱, vice-président de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, président de la Compagnie Générale Transatlantique, etc.
JAMESON (Robert), de la Maison Hottinguer et C^{ie}, banquiers.
KRANTZ (Camille), O. ✱, président de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, etc.
VACHERIE (Alexandre), O. ✱, administrateur de la Société du Gaz de Paris, etc.

Comité
de
Direction.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. ROBERT (Gustave), vice-président de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports, *Président*.
DIETERLEN (Philippe), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Smyrne-Cassaba.
MARQUANT (Auguste), ✱.

COMMISSAIRES DES COMPTES

M. DIETERLEN (Philippe), membre de la Commission permanente de Contrôle du Comptoir National d'Escompte.
M. LAMBERT (Georges), chef-adjoint honoraire de la Comptabilité générale et des Finances à la C^{ie} P.-L.-M.
M. DE LAVAISSIÈRE DE LAVERGNE, O. ✱, directeur honoraire au Ministère des Colonies.

DIRECTION

M. BOYER (Paul), ✱, *Vice-Président, Directeur général*.

MM. LABROUSSE (Georges), LEWANDOWSKI (Maurice), ✱, LLEWELLYN (Edgar), *Directeurs*.

M. DUPUICH (Paul), *Sous-Directeur*.

M. FROIDEVAL (S.), *Sous-Directeur*.

M. RIBERETTE (Alfred), ✱, *Sous-Directeur*.

M. RITZ (Eugène), *Sous-Directeur*.

M. VOILLEMOT (Louis), *Sous-Directeur*.

M. SCHOPFER (Louis), *Secrétaire général*. — M. AUREAU (Émile), *Inspecteur général*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.

ALLAIN, ✱.
BARBET-MASSIN.
BARBIER.
BESSIÈRE.
BONNARD (DE), ✱.
BRESSON.
CHAPUIS, O. ✱.
CHAUTARD.
CLERMONT (DE), ✱.
COLAS, O. ✱.
COLLIN, ✱.
COUVREUR.
CRÉTENIER, O. ✱.

DARRASSE.
DENANT, ✱.
DESÉGLISE.
DIOR, ✱.
DOMANGE, O. ✱.
DRES-OR, O. ✱.
FOULD.
FOURET, O. ✱.
GERMAIN, ✱.
GILAN.
GUARY-LORILLEUX, ✱.
HAMELLE, O. ✱.
HAYEM, O. ✱.

HETZEL, C. ✱.
KLOTZ, ✱.
LAGUIONIE, O. ✱.
LAMBERT, ✱.
LEGRAND, C. ✱.
LE MARCHAND.
LEMOINE.
LOVENBACH.
LYON, O. ✱.
PANHARD, ✱.
PINARD, C. ✱.
PINGAULT, ✱.
POULENC, ✱.

POUPINEL, O. ✱.
RADIUS, ✱, ☉.
ROBERT-DEGASCHES.
SAILLARD, ✱.
SAINT, ✱.
SALMON, ✱.
SAUVELET, ✱.
SCIAMA, O. ✱.
TESSIER, ✱.
URION, ✱.
VILMORIN (PH. DE), ✱.
VOELCKEL, O. ✱.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires

du 14 Avril 1917.

MESSIEURS,

Nous venons, en conformité de nos prescriptions statutaires, vous soumettre nos comptes et vous présenter un rapide exposé de nos opérations pendant l'Exercice 1916, le troisième qui s'est écoulé au cours de la guerre européenne dont la France a été amenée à supporter en grande partie le poids.

Pendant cette année, notre confiance absolue dans les destinées de notre pays se serait encore affirmée, si nous n'avions pas eu toujours la plus grande foi dans son avenir. La force et l'héroïsme de nos armées, comme les souffrances et les sacrifices magnifiquement consentis, doivent obtenir prochainement leur glorieuse récompense.

Depuis le début des hostilités, nous avons consacré notre activité, vous le savez, au service de l'État, pour lui procurer les ressources qui lui sont nécessaires; nous avons donné en même temps à notre clientèle l'appui dont elle a besoin afin de faire face aux charges du moment, tout en préparant l'avenir.

Les industries se rattachant à la guerre ont continué, en 1916, l'effort intense qui leur était demandé. Cet effort est admirable, parce qu'il se produit malgré l'occupation d'une partie de notre territoire et au milieu de difficultés sans cesse renouvelées.

Nous vous avons signalé, l'année dernière, une certaine reprise dans les transactions commerciales. Cette reprise s'est encore accentuée, mais ses

résultats sont insuffisants. Le volume du crédit commercial demeure insignifiant si on compare son importance à celle du passé. Les ventes s'effectuent au comptant, pour la plupart. Une toute récente consultation de notre clientèle nous a confirmés dans cette impression.

L'organisation bancaire de la France permettait la diffusion du crédit parmi les plus petits commerçants ; les maisons plus importantes s'étaient habituées à vendre au terme de quatre-vingt-dix jours jusque dans les bourgades. Elles trouvaient facilement l'escompte de leurs effets dans des conditions très avantageuses. Des marchandises représentant des milliards de francs passaient ainsi de mains en mains sans aucune difficulté pour la trésorerie de chacun.

Le maintien prolongé des moratoires n'a pas permis de revenir à ces traditions essentiellement françaises, nées d'une longue expérience et facilitées par l'action des banques. Nous continuons à estimer que, depuis longtemps, ces moratoires ne sont plus utiles, et qu'ils sont même nuisibles aux intérêts généraux. Il est, en effet, plus facile aux commerçants de vendre au comptant ; mais le retour aux très anciennes formules de vente, c'est-à-dire aux habitudes d'autrefois, représente un grave danger parce qu'il a l'inconvénient de limiter les transactions.

Pour faire revivre le crédit, il aurait fallu, — et il faudrait encore, — faire confiance au Commerce lui-même, qui opérerait sans brusquerie et avec intelligence la liquidation d'avant-guerre. D'ailleurs, les tribunaux consulaires ne seraient-ils pas là pour modérer éventuellement la rigueur de ceux qui auraient le tort d'oublier qu'une liquidation de ce genre exige une grande largeur de vues et un constant esprit de bienveillance ?

La levée des moratoires, avec les tempéraments qu'elle comporte, aurait aussi, comme conséquence heureuse, une réduction certaine de la thésaurisation des billets sur laquelle le récent rapport de M. le Gouverneur de la Banque de France apportait une opinion particulièrement qualifiée. Il se produit depuis plus de deux années une sorte de paralysie dans la circulation de la monnaie fiduciaire ; de ce fait, l'émission du billet de banque est devenue inutilement considérable.

Depuis le début des hostilités, notre Établissement s'efforce de réagir contre cette inflation qui est très préjudiciable aux intérêts moraux du pays. Nous insisterons, sans nous lasser, pour que l'usage du chèque et du virement soit de plus en plus pratiqué. Pour obtenir un résultat appréciable,

le bon vouloir de tous est indispensable, notamment celui du Parlement, qui est saisi depuis plusieurs mois d'un projet de loi instituant des pénalités graves contre les tireurs de mauvaise foi. Lorsque le chèque pourra être considéré comme un instrument de paiement de tout repos, ainsi qu'il l'est en Angleterre, la question aura fait un grand pas et nous pourrons enfin obtenir, par le jeu des compensations, une notable réduction de la circulation des billets. L'éducation du public reste à faire sur ce point : il faudrait que les commerçants, les propriétaires, les officiers ministériels, à l'exemple de certaines Administrations publiques, se fissent les vulgarisateurs persévérants de ces procédés modernes de règlement, en les prévoyant dans les factures, les baux et autres contrats. Le Français, qui a versé et continue à verser son or, versera ses billets en banque et se montrera ménager de la circulation monétaire lorsqu'il aura bien compris que, ce faisant, il est utile à la communauté.

Les affaires traitées à la Bourse de Paris, quoique toujours restreintes, accusent néanmoins une certaine progression sur l'année précédente, bien que les négociations ne s'effectuent qu'au comptant. L'amélioration des cours sur la plupart des valeurs a facilité la liquidation des engagements antérieurs à la guerre, qui sont de plus en plus réduits. Les règlements continuent à s'opérer dans les meilleures conditions. Après la paix, notre grand marché doit reprendre rapidement la place qu'il occupait dans le monde.

La hausse des changes sur Londres et sur New-York que nous signalions dans notre dernier Rapport, a marqué dans les premiers mois de l'année 1916 une tendance à s'accroître. Nous avons, à cette époque, enregistré sur ces devises de brusques fluctuations, suivies de réactions violentes forcément préjudiciables à notre Commerce.

Une direction régulatrice du marché des changes était indispensable pour obvier à ces graves inconvénients, et seule la Banque de France pouvait en assumer la tâche avec l'aide du Gouvernement. Nous avons été heureux de constater l'efficacité de son intervention qui s'est traduite par la stabilisation, après un léger tassement, des cours de la livre sterling et du dollar, pour ne parler que de ces deux devises sur lesquelles portent nos plus importantes transactions.

Nous avons secondé cette œuvre, utile entre toutes, en faisant l'apport de toutes les disponibilités que nous pouvions nous créer à l'étranger et en limitant strictement nos cessions aux besoins légitimes du commerce français.

Notre concours à l'État pour la solution de cette importante question s'est encore manifesté sous d'autres formes. En plus des crédits déjà en cours aux États-Unis et dont le montant a été augmenté en 1916, nous avons participé à d'autres opérations du même ordre en Suède, en Norvège et en Danemark, afin de faciliter au Trésor, par des ouvertures de crédits, l'acquisition du change nécessaire pour effectuer les règlements dans ces pays. Un autre crédit ouvert en Hollande avait pour but de seconder la tâche des Comités espagnol et américain à l'effet de procurer aux populations de nos régions envahies les aliments nécessaires à leur subsistance.

Toutes ces opérations sont groupées au Bilan sous le titre « Opérations de change à terme garanties » et représentent un montant total de 88.816.324 fr. 90 c. En prenant ces participations, nous avons été uniquement guidés par le désir de mettre nos moyens financiers, et notamment notre crédit extérieur, à la disposition de l'État pour les besoins du Pays.

Nous avons continué, en 1916, à nous occuper très activement du placement des valeurs du Trésor, en sollicitant les demandes de Bons ainsi que les souscriptions aux obligations de la Défense Nationale, dont la reprise avait été autorisée à partir de mars et s'est prolongée jusqu'en octobre, à la veille des opérations du deuxième Emprunt National en rentes 5 0/0.

Celui-ci a remporté, dans notre clientèle, le plus grand succès; le personnel de notre Siège, de nos Bureaux de quartier et Agences en France, dont le zèle ne s'est pas démenti un instant, avait, longtemps à l'avance, pris ses dispositions pour que la nouvelle émission rencontrât, dans notre sphère d'action, la même faveur que l'an dernier et que les opérations matérielles pussent s'en effectuer avec une ponctualité qui fut remarquée. Nos Agences d'outre-mer et nos relations à l'étranger ont apporté un appoint important à cette manifestation de notre force financière.

Les montants souscrits à nos guichets ont été sensiblement égaux aux chiffres de 1915, bien que, cette fois, les rentes 3 0/0 ne fussent plus admises en règlement et que la quantité d'obligations de la Défense Nationale en circulation fût considérablement réduite.

La proportion de souscriptions en espèces que nous avons obtenue en 1915 a été encore dépassée en 1916 : elles ont atteint 62 0/0 du capital nominal souscrit à nos caisses, où environ 150.000 souscripteurs ont demandé près de 720 millions de capital nominal.

Le Ministre des Finances avait, d'autre part, invité les possesseurs de certaines valeurs mobilières de pays neutres à prêter leurs titres à l'État, en vue de les affecter à la garantie des opérations de change qui lui seraient consenties ou des crédits qui lui seraient ouverts.

Nous avons mis immédiatement tous nos guichets à la disposition du Trésor pour cet objet et recherché activement autour de nous les porteurs qui, conscients du service à rendre au Pays, pouvaient lui apporter leurs titres.

A la fin de l'Exercice 1916, le montant en nominal des opérations effectuées à nos guichets pour le compte de l'État, — Emprunts Nationaux 5 0/0 1915 et 1916, Bons 4 et 5 0/0 et Obligations 5 0/0 de la Défense Nationale, prêts à l'État de titres des pays neutres, rachats de valeurs étrangères effectués pour son compte et vente de titres sur le marché anglais par l'intermédiaire de la Banque de France, — ne s'élevaient pas à moins de 5 milliards 700 millions.

Nous avons coopéré au placement des Bons de la Ville de Paris 5,25 0/0 à 6 mois et 5,50 0/0 à un an, troisième série, ainsi qu'au remboursement ou au renouvellement des Bons des anciennes séries.

Au cours de l'Exercice, nous avons procédé au placement d'obligations 6 0/0 nets d'impôts présents et futurs de la Compagnie Française pour l'Exploitation des Procédés Thomson-Houston et de bons 6 0/0 à 10 ans de l'Énergie Électrique de la Basse-Isère.

Le type 6 0/0 nets d'impôts a rencontré dans le public la plus légitime faveur. Il nous a permis de préparer d'autres émissions du même genre pour 1917 et de procurer, en pleine période de guerre, aux industries dont le développement est aujourd'hui devenu indispensable les fonds qui leur sont immédiatement nécessaires. Ceci démontre la fécondité de l'épargne

française qui, dans les circonstances les plus tragiques, sait économiser sur le produit de son travail ou sur ses ressources, même restreintes.

Nous avons prêté notre concours à l'augmentation du capital des Tréfileries et Laminoirs du Havre et ouvert nos guichets à la souscription publique des actions de la Compagnie Nationale de Matières Colorantes et de Produits Chimiques.

Suivant les vues du Gouvernement, nous nous sommes intéressés à la constitution de la Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez.

Enfin, nous avons aidé financièrement à l'organisation des Foires de Lyon et de Bordeaux, sur lesquelles nous avons attiré l'attention de nos amis de l'étranger.

Le fonctionnement de tous nos Bureaux de Quartier dans Paris a été assuré sans interruption. En utilisant le personnel nouveau recruté depuis le début de la guerre, nous avons pu remettre à la disposition du public la plupart de ceux de nos Bureaux de la Banlieue que nous avons dû fermer en 1914 par suite de l'appel des employés sous les drapeaux et des communications moins assurées.

Nous avons autrefois la satisfaction de vous faire connaître chaque année les nouvelles Agences qui avaient été ouvertes pendant l'exercice précédent. Depuis la guerre, nous devons nous borner à vous signaler que nous n'avons fermé qu'un seul de nos sièges en France; et c'est là, vous le reconnaîtrez sans doute, un résultat très appréciable, étant données les difficultés exceptionnelles que nous avons rencontrées pour le maintien de nos organisations en province. Avec un personnel réduit de plus de la moitié par la mobilisation, et qu'il était difficile de renforcer à l'aide d'éléments nouveaux, nous avons dû reconstituer nos cadres et maintenir la marche régulière de tous nos services. Aussi, pouvons-nous constater que, malgré ces conditions défavorables d'exploitation et à la faveur d'une certaine reprise des affaires que nous avons secondée par tous les moyens en notre pouvoir, les profits de nos Agences pour l'exercice écoulé ont été plus satisfaisants.

Sur les principales places où nous sommes établis, nous avons éprouvé

la fidélité de notre clientèle, qui nous reste attachée par un long passé de services rendus. Nous citerons, notamment, nos agences dans les grands ports comme Bordeaux, Marseille, Le Havre, Rouen, Nantes, Dunkerque, etc., où nous avons pris notre part dans les multiples opérations de banque auxquelles donne lieu le mouvement de notre commerce extérieur. Dans les centres industriels, nous avons également maintenu notre rang, en restant en contact étroit avec les maisons qui travaillent pour la Défense Nationale.

Nous devons aussi donner une place d'honneur à celles de nos Agences qui se trouvent dans la zone des armées, à proximité de la ligne de feu et sous la menace constante du bombardement. En continuant leur fonctionnement, même dans les circonstances les plus critiques, elles ont conquis mieux encore droit de cité, en resserrant leurs liens avec la population locale dont elles ont partagé les épreuves. Parmi ces Agences, figurent Nancy, Belfort, Amiens, Dunkerque. Une seule manque aujourd'hui à l'appel: l'Agence de Reims que, sur avis de l'autorité militaire, nous avons dû évacuer en juin dernier pour en transférer les bureaux à Paris, où elle a retrouvé une partie de sa clientèle.

Quant aux sièges en pays envahis, il nous est impossible de vous fournir à leur sujet aucun renseignement précis. Nous savons seulement que, tant que nos agents seront à leur poste, nous pouvons compter qu'ils apporteront toute leur énergie dans la défense des intérêts dont ils ont la charge.

Si le meilleur de notre activité s'est employé en France et pour des affaires françaises, nous ne devons pas perdre de vue qu'un Établissement comme le nôtre, représentant une des forces agissantes de la Nation au point de vue financier, doit maintenir des contacts avec les grands marchés étrangers, surtout avec ceux dont nous sommes devenus tributaires pour une grande partie de nos approvisionnements. Le mouvement des comptes de nos correspondants a été très actif pendant tout l'Exercice.

Nos Succursales à l'étranger nous ont donné les satisfactions que nous en attendions dans les conditions actuelles de leur exploitation.

Nos Agences en Angleterre ont continué à remplir le rôle que leur assigne la situation qu'elles occupent. A Londres, où nous sommes établis depuis cinquante années, notre Succursale, qui centralise dans le

Royaume-Uni les opérations de nos agences et de nos correspondants, a secondé efficacement les affaires commerciales de nos Alliés avec la France et l'étranger.

En Égypte, nos établissements, tout en demeurant dans les règles de prudence que commandent les événements, ont prêté leur aide au commerce indigène, qui s'est favorablement senti de la hausse constante des prix du coton et de l'ampleur inaccoutumée de ses importations à l'usage des armées qui y sont cantonnées.

En Australie et à Bombay, nos Agences ont continué à rendre d'appréciables services aux intérêts français. Elles ont financé une proportion plus importante des échanges commerciaux de ces deux colonies anglaises et principalement les exportations de produits destinés à nos ports.

Vous n'ignorez pas que nous avons des bureaux à New-York et à Buenos-Ayres, sous la direction d'Agents ayant la parfaite connaissance du pays. Leur mission n'est point seulement de développer nos relations courantes de banque aux États-Unis et dans l'Amérique du Sud, mais, dans les circonstances actuelles, elle a surtout pour objet de nous tenir très informés des grands mouvements d'affaires et de capitaux que la guerre a développés dans ces régions.

Les difficultés de fret dont nous signalions l'année dernière la répercussion sur le ravitaillement de fonds pour nos Agences de Madagascar, n'ont pas empêché celles-ci de servir, par leurs achats de traites documentaires, toutes les demandes de leurs clients exportateurs. C'est avec intérêt que nous avons constaté dans ce groupe d'Agences une recrudescence d'activité sur les échanges intercoloniaux, principalement entre la Grande-Ile et la Réunion.

Nous avons dû interrompre provisoirement notre exploitation à Nossi-Bé et à Mananjary, par suite de l'appel sous les drapeaux d'un certain nombre de nos collaborateurs dont il a été impossible d'envisager le remplacement par des Agents n'ayant pas l'expérience — si longue à acquérir — des affaires coloniales.

La Tunisie a eu la bonne fortune, en 1916, de réaliser ses récoltes dans des conditions avantageuses et de maintenir en même temps une certaine activité dans ses exploitations de mines et de phosphates. Le groupe de nos

Agences tunisiennes, comprenant les quatre sièges de Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte, a pu profiter de ces circonstances favorables, en donnant au commerce local les facilités nécessaires pour l'écoulement des produits du sol.

Dans la période décisive que nous traversons, où toutes les volontés doivent être tendues vers un même but, notre Personnel nous a donné la plus entière satisfaction. L'excellent esprit qui l'anime, nous a permis d'entretenir, dans notre sphère d'influence, ce grand mouvement de confiance qui tient actuellement en éveil l'ensemble des énergies du Pays. Nos collaborateurs, par une haute compréhension de leurs fonctions, savent utiliser l'autorité dont ils disposent sur leur clientèle pour maintenir autour d'eux cette élévation morale fondée sur un optimisme raisonné, cette tenue de guerre qui est l'un de nos meilleurs gages de succès.

Nous avons continué à garder le contact avec nos Agents qui sont aux armées, et à les dégager, dans la mesure du possible, du souci de pourvoir aux besoins matériels des familles dont ils étaient les soutiens.

Nous rendons un hommage ému à la mémoire de ceux qui, trop nombreux, sont tombés pour la Patrie.

Le Bilan qui vous est soumis comprend, comme les deux précédents, la situation de nos Agences dans les villes encore envahies d'après les documents qui nous sont parvenus jusqu'à l'occupation par l'ennemi.

En raison des circonstances, nous avons voulu conserver une encaisse très élevée et une trésorerie parfaitement aisée.

Notre Portefeuille comprend, pour la majeure partie, des bons de la Défense Nationale à trois mois au plus d'échéance et les effets de commerce escomptés à notre clientèle dans toute l'étendue de ses besoins.

Comme d'habitude, notre Portefeuille-Titres et nos Participations financières ont été évalués dans des conditions ne laissant place à aucun aléa.

Nos Comptes Débiteurs et nos Avances Garanties représentent des créances bien étudiées. Nous avons enregistré des remboursements importants sur celles de ces opérations traitées avant le mois d'août 1914.

Au Passif du Bilan, nous devons vous signaler l'augmentation de nos deux catégories de Comptes Créditeurs, malgré la contribution toujours croissante de nos clients au placement des bons de la Défense Nationale et de la Rente 5 0/0. Vous verrez dans cette augmentation le témoignage de la confiance qu'inspire le Comptoir en France et à l'étranger.

Toutes les dépenses relatives aux frais de premier établissement, de constructions nouvelles, de coffres-forts et de mobilier sont amorties.

Nous n'avons racheté aucune part de fondateur en 1916.

Comme pour les exercices précédents, notre inventaire a été établi avec la plus grande prudence. Au cours d'une guerre mondiale, nous avons toujours à tenir compte d'éventualités dont nous ne pouvons encore mesurer les conséquences.

Après déduction de tous frais généraux, amortissements et provisions diverses, notre compte Profits et Pertes fait ressortir un bénéfice de 13 millions 57,135 fr. 45.

Nous vous proposons de fixer la répartition à 30 francs par action. Ce coupon serait mis en paiement le 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

Si vous approuvez cette proposition, les parts de fondateur auront droit à une somme de 137.043 fr. 90, ou 2 fr. 284 par part, sous déduction des impôts pour les années 1914, 1915 et 1916.

MM. Krantz et Bechmann, administrateurs, sont arrivés au terme de leur mandat. Nous vous proposons leur réélection.

Deux de vos commissaires, MM. Joseph Giraud, Secrétaire Général honoraire de la Banque de France et Alfred Bourgois, ancien receveur-percepteur des finances à Paris, sont décédés avant d'avoir pu accomplir la mission dont vous les aviez chargés.

MM. Giraud et Bourgois ont toujours fait preuve de soins dévoués à vos intérêts. Vous vous associerez aux vifs regrets que leur disparition nous a causés.

Vous aurez à pourvoir à leur remplacement.

Nous tenons à vous déclarer, en terminant, qu'à travers les préoccupations de l'heure présente, nous ne perdons pas de vue la tâche de demain, celle de l'après-guerre à laquelle il convient de se préparer dès à présent pour être à la hauteur du rôle qui incombera aux Banques françaises. En maintenant le Comptoir dans une situation forte et saine, avec une trésorerie très aisée, nous devons aborder la période de paix dans la plénitude de nos moyens d'action. Nous serons ainsi prêts à prendre la part qui nous revient dans l'œuvre immense du relèvement économique que la France verra bientôt s'accomplir.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

C'est de nouveau sur un Exercice de guerre que nous avons à vous présenter notre Rapport.

Les opérations du Comptoir n'ont certes pas retrouvé encore l'ampleur qu'elles avaient dans les années normales; elles ont cependant marqué un progrès, conséquence naturelle de l'activité générale qui avait commencé à se faire sentir en 1915 dans les affaires du pays et qui a continué à se développer en 1916.

Fidèle aux traditions du passé, votre Direction a observé dans la gestion de vos intérêts une politique inspirée par son habituelle prudence, en même temps que par le souci d'assurer l'œuvre de demain.

Pour être prête à toutes les éventualités, elle a maintenu une trésorerie largement pourvue; nous l'avons constaté par les états hebdomadaires dont nous vous avons signalé, dès longtemps, la bienfaisante institution.

En résumé, l'Exercice 1916 se termine avec des perspectives encourageantes, en accusant des résultats qui permettent à votre Conseil de vous proposer une répartition supérieure à celle de l'an dernier, après avoir pris les mesures de prévoyance dictées par les circonstances actuelles.

Nous avons suivi les travaux du Comité de Direction et les délibérations du Conseil d'Administration et nous avons constaté que les affaires sociales étaient traitées dans les limites fixées par les Statuts.

Nous avons procédé à nos vérifications habituelles dans les différents

services de l'Établissement, en particulier dans ceux des Titres, de la Caisse, du Portefeuille et de la Comptabilité. Elles nous ont toujours donné pleine satisfaction et nous avons plaisir à rendre témoignage devant vous au zèle dévoué du Personnel dont la tâche est rendue difficile par les nécessités de la mobilisation.

Comme en 1915, le Comptoir a prêté un large concours aux opérations qui intéressent la Défense Nationale : souscriptions de Bons et Obligations, émission de l'Emprunt effectué à la fin de 1916, etc.

Le Bilan qui vous est présenté accuse un total de 1.755.420.863 fr. 79 c. contre 1.417.905.898 fr. 04 c. au Bilan du 31 décembre 1915, soit une augmentation de 337.514.965 fr. 75 c.

Voici quelques explications sur les éléments qui le composent, étant tout d'abord observé que la Comptabilité des Agences de Bruxelles et des départements envahis est arrêtée, comme à la fin des deux exercices précédents, à la date où les communications ont été interrompues avec elles.

Le compte Caisse et Banque s'élève à 277.980.813 fr. 78 c.

Malgré la diminution résultant du règlement d'effets moratoriés, le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale 916.368.949 fr. 48 c. est en augmentation de 280.061.340 fr. 53 c. par suite du mouvement du papier commercial et des Bons de la Défense Nationale souscrits ou escomptés par le Comptoir.

Les Reports effectués sur les places de Paris, de Londres et de Bruxelles figurent pour 18.356.505 fr. 47 c., en diminution de 1.911.589 fr. 94 c.

Le chapitre Correspondants s'élève à 90.852.468 fr. 94 c. et celui des Comptes Courants débiteurs à 124.986.371 fr. 91 c.

Le compte Opérations de Change à terme garanties, qui représente des opérations effectuées dans le but de contribuer à l'amélioration du change français à l'Étranger, ressort avec 88.816.324 fr. 90 c. en augmentation de 67.576.324 fr. 90 c. La contre-partie se trouve au Passif sous une rubrique identique.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses figurent pour 5.591.310 fr. 48

et les Participations financières pour 7.808.361 fr. 45 c. Ces deux postes, qui constituent, d'ailleurs, une proportion bien faible de votre actif, sont encore en diminution sur les chiffres de l'an dernier, le premier de 1.268.734 fr. 33 c. et le second de 560.777 fr. 37 c. Les valeurs qui les composent ont été estimées de façon à ne laisser place à aucune préoccupation.

Les Avances garanties, qui se subdivisent en avances sur documents et marchandises, avances commerciales et de banque et avances sur valeurs françaises et étrangères, s'élèvent à 121.180.334 fr. 88 c. en diminution de 11.479.927 fr. 13 c.

Les comptes Débiteurs par acceptations se chiffrent par 54.007.741 fr. 18.

Au Passif, nous avons à vous signaler des augmentations intéressantes : elles concernent les comptes de Chèques et comptes d'Escompte qui s'élèvent à 747.073.918 fr. 96 c. en augmentation de 172.751.797 fr. 61 c. et les Comptes courants créditeurs qui se montent à 550.943.848 fr. 81 c. en augmentation de 90.191.024 fr. 77 c.

L'ensemble des Réserves diverses au Bilan du 31 décembre 1916 est de 40.250.355 fr. 35 c. La Réserve spéciale Parts de fondateur se présente sans modification avec 1.973.553 fr. 21 c., aucun achat de parts n'ayant été effectué en 1916.

Après extinction des créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux, de nouvelles provisions pour risques éventuels ont été constituées.

Toutes les dépenses de frais de construction, de premier établissement, d'installation de coffres-forts, etc., sont amorties.

Après ces prélèvements et après règlement des impôts et charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de 13.057.135 fr. 45 c., ce qui permet à votre Conseil de vous proposer la distribution de 30 francs par action sous déduction des impôts.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les Comptes de l'Exercice 1916 tels qu'ils vous sont soumis.

Aux termes des Statuts, M. Dieterlen arrive cette année à l'expiration de son mandat ; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Pour la troisième fois, nous devons rendre devant vous un respectueux hommage à ceux de nos collaborateurs qui sont morts pour la Patrie et adresser à ceux qui luttent l'expression de notre affectueuse reconnaissance.

Gustave ROBERT.

Philippe DIETERLEN.

Auguste MARQUANT.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

sur les Comptes de l'Exercice 1916

MESSIEURS,

Mes collègues, MM. Giraud et Bourgois, sont décédés au cours des derniers mois ; je veux avant tout exprimer ici le chagrin et les très sincères regrets que nous laisse cette double perte.

Lors de votre dernière Assemblée générale, vous aviez donné à trois Commissaires mission de vous présenter un Rapport sur les Comptes de l'Exercice 1916, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux pour quelque cause que ce fût, le Rapport pourrait être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Je me suis trouvé dans la situation prévue par cette résolution ; j'ai donc procédé seul à l'examen des comptes de l'Exercice 1916 et j'ai l'honneur de vous exposer le résultat de mon mandat.

Ma tâche a été facilitée par le fait qu'appelé par votre confiance à faire partie de votre Commission permanente de Contrôle, j'ai pu suivre pendant le cours de l'année les opérations de votre Établissement et en analyser les effets tels qu'ils ressortent du Bilan qui est présenté.

Comme précédemment, il est fait état de la situation des Agences dans les régions encore envahies par l'ennemi, d'après les derniers documents comptables qui sont parvenus à Paris au début de la guerre.

Le Bilan au 31 décembre 1916 se totalise par 1.755.420.863 fr. 79 c. contre 1.417.905.898 fr. 04 c. au Bilan de l'Exercice 1915, montrant ainsi une progression intéressante de 337.514.965 fr. 75 c.

Le compte Caisse et Banque s'élève à 277.980.813 fr. 78 c.

Le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale présente un total de 916.368.949 fr. 48 c. en augmentation de 280.061.340 fr. 53 c.

Les Reports sont inscrits pour 18.356.505 fr. 47 c. en diminution de 1.911.589 fr. 94 c.

Le chapitre Correspondants figure pour 90.852.468 fr. 94 c. et celui des Comptes courants débiteurs pour 124.986.371 fr. 91 c.

Comme nous l'avons signalé l'an dernier, le compte Opérations de change à terme garanties, 88.816.324 fr. 90 c. en augmentation de 67.576.324 fr. 90 c., est la représentation du concours donné par votre Établissement pour l'amélioration du change français à l'Étranger.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 5.591.310 fr. 48 c. et les Participations financières, 7.808.361 fr. 45 c. en diminution sur l'an dernier, comprennent, comme les années précédentes, des valeurs qui ont été l'objet de la plus sévère revision.

Le montant des Avances garanties est de 121.180.334 fr. 88 c.

Au Passif, les comptes de Chèques et comptes d'Escompte s'élèvent à 747.073.918 fr. 96 c., en augmentation de 172.751.797 fr. 61 c. et les Comptes courants créditeurs à 550.943.848 fr. 81 c. en augmentation de 90.191.024 fr. 77 c.; il y a là une progression qui mérite de vous être signalée.

Les Acceptations, engagements nouveaux, s'élèvent à 55.848.344 fr. 73.

Les Réserves diverses de la Société figurent pour 40.250.355 fr. 35 c. et la Réserve spéciale Parts de fondateur pour 1.973.553 fr. 21 c. comme l'an dernier, aucun achat de part n'ayant été effectué au cours de l'année.

Les créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux ont été amorties et, cette année encore, des provisions pour risques éventuels ont été constituées.

Toutes les dépenses de frais de construction, de premier établissement, d'installation de coffres-forts sont amorties.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et des charges de toute nature, des amortissements et provisions, le compte de Profits et Pertes présente un solde de 13.057.135 fr. 45, en augmentation de 2.367.094 fr. 37.

La situation générale de votre Établissement et les résultats de l'exercice 1916 autorisent le Conseil à vous proposer une répartition supérieure à celle de l'an dernier.

Avec votre approbation, l'action recevra 30 francs, sous déduction des impôts résultant des Lois de finances pour 1916, et la part de fondateur

2 fr. 284, sous déduction des mêmes impôts pour les années 1914, 1915 et 1916.

Le disponible de l'Exercice, 147.020 fr. 85 c., non réparti et ajouté au solde précédent, 3.309.392 fr. 43 c., élèvera à 3.456.413 fr. 28 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les Comptes de l'Exercice 1916 tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Vous vous associerez à moi pour donner, cette année encore, à nos vaillants soldats nos pensées de pieuse reconnaissance et de fervent espoir.

Paris, le 19 Mars 1917.

Philippe DIETERLEN.

et de 384 sous déduction des primes payées pour les années 1916 et 1917.

Le bilan de l'exercice 1917 s'élève à 1.170.000 fr. et non reporté de l'exercice précédent 3.100.000 fr. et de l'exercice 1916 à 1.200.000 fr. et de l'exercice 1915 à 1.200.000 fr.

Je vous propose Messieurs d'approuver le règlement de l'exercice 1917 et de voter les comptes de l'exercice 1917 tels qu'ils sont présentés par votre conseil d'administration.

Vous vous associez à moi pour donner, cette année encore, à nos collègues soldats nos pensées de haute reconnaissance et de fervent espoir.

Paris le 19 mai 1917.

Philippe BERTHELEMY

BILAN A G S

ABTIT

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1916

ACTIF

ESPÈCES EN CAISSE ET EN BANQUE	Fr.	277.980.813 78
PORTEFEUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE		916.368.949 48
REPORTS		18.356.505 47
CORRESPONDANTS		90.852.468 94
COMPTES COURANTS DÉBITEURS		124.986.371 91
OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES		88.816.324 90
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES		5.591.310 48
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES		7.808.361 45
PARTS DE FONDATEUR C. N.		1.973.553 21
AVANCES GARANTIES		121.180.334 88
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS		54.007.741 18
AGENCES HORS D'EUROPE		3.755.922 50
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.		27.900.661 61
IMMEUBLES.		15.841 544 »
TOTAL	Fr.	1.755.420.863 79

5,6
7,8
13,4

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	Fr.	747.073.918 96
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS		550.943.848 81
OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES		88.816.324 90
BONS A ÉCHÉANCE FIXE.		31.747.865 »
ACCEPTATIONS		55.848.344 73
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		22.430.124 95
COMPTE DES ACTIONNAIRES.		3.309.392 43
PROFITS ET PERTES		13.057.135 45
RÉSERVES		40.250.355 35
statutaire	Fr.	11.475.355 35
diverses		19.675.000 »
spéciale		5.000.000 »
supplémentaire		1.100.000 »
immobilière.		3.000.000 »
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »		1.973.553 21
CAPITAL.		200.000.000 »
TOTAL	Fr.	1.755.420.863 79

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1916

DÉBIT

CRÉDIT

RÉPARTITION			
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :			
5 % sur 13.057.135 fr. 45 c., bénéfices nets de l'exercice	652.856	75	
AUX ACTIONNAIRES :			
Intérêts Fr. 25 », sur 400.000 actions	10.000.000	»	
Dividende 5 », — — 2.000.000	2.000.000	»	
Ensemble 30 », par action, soit 6 0/0.			
			13.057.135 45
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :			
Article 40 des Statuts	120.213	95	12.910
AUX PARTS DE FONDATEUR :			
Articles 40 et 41 des Statuts	137.043	90	
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :			
Disponible de l'exercice non réparti et reporté à nouveau	147.020	85	
Fr.			13.057.135 45

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,			
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	13.057.135	45	
Fr.	13.057.135	45	

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 14 Avril 1917.

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission permanente de contrôle et du Commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1916, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 13.057.135 fr. 45 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'exercice 1916, à 30 francs par action.

Ce coupon sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La répartition de 2 fr. 284 par part de fondateur, pour le même exercice, sera payable, également à partir de la même date du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts pour les années 1914, 1915 et 1916.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'exercice 1916, montant à 147.020 fr. 85 c., est ajouté au solde non distribué des exercices précédents s'élevant à 3.309.392 fr. 43 c., ce qui portera à 3.456.413 fr. 28 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. Camille Krantz et Alfred Bechmann, administrateurs sortants et rééligibles.

Elle donne quitus de la gestion de M. Émile Ullmann, administrateur démissionnaire.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Dieterlen, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale réélit Commissaire des Comptes M. Dieterlen et élit, en remplacement de MM. Giraud et Bourgois, décédés, M. Georges Lambert, ancien élève de l'École Polytechnique, chef-adjoint honoraire de la Comptabilité générale et des Finances à la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Commissaire des Comptes de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, et M. de Lavaissière de Lavergne, Directeur honoraire au Ministère des Colonies, Administrateur de l'École coloniale, officier de la Légion d'honneur, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1917, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou deux Commissaires, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 2.000 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes les autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.